

Annexe 5 au Règlement Intérieur

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE DESINSCRIPTION AUX RANDONNEES PEDESTRES ET GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Inscription en ligne (IEL)

L'inscription est obligatoire. Les modalités pratiques sont décrites dans le guide de connexion GARI (bouton en bas de la page d'accueil de notre site internet).

Les modalités varient en fonction des jours de randonnée :

Les horaires ci-dessous sont identiques pour toutes les séances :

Ouverture des inscriptions : 3 jours avant la séance, à 7 h.

Fermeture des inscriptions : la veille de la séance, à 19h.

Fermeture désistement : l'avant-veille de la séance à minuit.

Rando du	Ouverture Inscription	Fermeture Inscription	Fermeture Désistement	Rando du
	7h	19h	Minuit	
Mercredi	Dimanche	Mardi	Vendredi	Mercredi
Jeudi	Lundi	Mercredi	Mardi	Jeudi
Dimanche	Jeudi	Samedi	Vendredi	Dimanche

Une inscription est un engagement de participation à la randonnée.

Désinscription

Le désistement se fait en ligne via GARI, jusqu'à l'avant-veille à minuit. Au-delà, l'adhérent devra contacter l'animateur responsable qui effectuera la désinscription en précisant que le **transport est dû dans tous les cas**. S'il y a un adhérent en liste d'attente, il remonte automatiquement et reçoit un SMS. S'il souhaite se désinscrire à son tour, il devra contacter l'animateur et rentrera dans la procédure standard de désinscription hors délai.

Le paiement du transport sera exigé sauf en cas de force majeure qui sera étudié en réunion du conseil d'administration. Il en est de même en cas de non présentation à l'heure de départ du car.

La personne responsable du contrôle transmettra à la trésorerie les noms des randonneurs redevables du paiement du transport. La trésorerie lui transmettra un mail pour demander le paiement par chèque. Le randonneur aura 2 semaines pour s'acquitter de la somme due. Un rappel sera transmis en cas de non-paiement avec un nouveau délai de 8 jours.

Gestion des listes d'attente

Un adhérent en liste d'attente sur une randonnée est prioritaire sur la randonnée du même jour de la semaine suivante. **Il devra s'annoncer auprès du responsable de la randonnée jusqu'à la veille de l'inscription. Il n'y a pas de report automatique.**